



ARRETE REGLEMENTAIRE DU MAIRE N°277/TEMP/2022

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
VU le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
VU les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
VU la demande de Madame Anne-Marie BLANCHARD, Adjointe en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim en date du 21 septembre 2022, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la marche OCTOBRE ROSE sur le parcours défini, le dimanche 9 octobre 2022 de 9h30 à 18h00.

ARRETE

Article 1

Madame Anne-Marie BLANCHARD, Adjointe en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim, est autorisée à utiliser le domaine public sur le parcours défini, le dimanche 9 octobre 2022 de 9h30 à 18h00.

Article 2

Madame Anne-Marie BLANCHARD assurera la mise en place du balisage au sol et le fléchage.

Article 3

La signalisation adéquate est à la charge de l'organisateur, et mise en place 48 heures avant la manifestation.

Article 4

Ces mesures s'appliqueront le dimanche 9 octobre 2022 de 9h30 à 18h00.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information),
- Madame Anne-Marie BLANCHARD, Adjointe en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim - 94 rue du général de Gaulle 68440 HABSHEIM

Fait à Rixheim le 22/09/2022

Le Maire



Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM

Le 30 septembre 2022